



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

Mairie de MACAU

Arrêté n° AR2026/0521

PORTANT SUR DEMANDE DE STATIONNEMENT SUR PLACES BLEUES
PLACE CARNOT

ARRÊTÉ MUNICIPAL TEMPORAIRE

Le Maire de la commune de MACAU

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-3,

Vu le Code de la Route et notamment l'article R 411-8,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière et l'ensemble des textes qui l'ont modifié et complété,

Vu la demande en date du 16 juin 2026, par Madame Christelle PLANTEY,

Considérant que l'entreprise de M. Carlos ALVEZ va intervenir chez Mme Christelle PLANTEY, 24 rue Victor Hugo à MACAU et qu'elle intervient sur le domaine public,

Considérant qu'il convient, pendant la durée de ces interventions de réglementer la circulation publique.

ARRÊTÉ

Article 1 :

Les techniciens de l'entreprise de M. Carlos ALVES sont autorisés à occuper partiellement le domaine public lors des travaux chez Madame Christelle PLANTEY, 24 rue Victor Hugo et à stationner Place Carnot.

Article 2 :

Le stationnement des véhicules sera interdit sur 3 places bleues, Place Carnot.

Article 3 :

Le présent arrêté est valable du 18 août 2026 jusqu'au 22 août 2026. Le cas échéant, la demande de renouvellement sera effectuée par le permissionnaire.

Article 4 : Les recommandations imposées par le présent arrêté seront signalées aux usagers par une signalisation conforme à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée le 24 novembre 1967.

L'entreprise chargée de la réalisation de ces travaux devra en assurer la mise en place et la maintenance de jour comme de nuit. Le permissionnaire fera son affaire de toutes les assurances nécessaires couvrant tous les risques qui pourraient survenir sur le fait de l'occupation accordée.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de MACAU,
 - Monsieur le Chef de Corps des sapeurs-pompiers de MACAU,
 - Monsieur le représentant de l'entreprise ALVES et Madame C. PLANTEY;
- Chargés chacun en ce qui le concerne d'en assurer l'exécution.

MACAU, le vendredi, 24 juillet 2026

L'Adjoint Délégué,

Vincent JAUBERT

